



SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION et de GESTION
des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES

RAPPORT D'ACTIVITE
2024

SOMMAIRE

Moyens mis en œuvre	Page 3
• La Communauté de Communes et sa compétence collecte • Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement et sa compétence traitement • Les actions de communication	
Prévention	Page 5
Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés	Page 6
• Les indicateurs techniques ○ La population desservie ○ Le planning de collecte ○ Le dispositif de collecte ○ La dotation et maintenance des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles ○ Le tonnage collecté ○ Le tonnage valorisé • Les indicateurs financiers ○ Les dépenses de collecte, de traitement et d'investissement ○ Les recettes de valorisation	
Déchèteries	Page 10
• Les indicateurs techniques ○ Le gardiennage en régie ○ Les modalités de fonctionnement ○ Les horaires d'ouverture • Les indicateurs financiers ○ Les dépenses de transport et de traitement (SMET) ○ La synthèse des coûts liés aux déchets réceptionnés et traités ○ Les recettes de valorisation	
Répartition des modes de traitement et des coûts du service	Page 17
○ Les modes de traitement par flux ○ La répartition des modes de traitement ○ La répartition des coûts du service	
Evolution des indicateurs techniques et financiers	Page 18
○ L'évolution des ratios collectés ○ L'évolution des coûts aidés / hab.	

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne est née de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubecourt et de la Communauté de communes entre Aire et Meuse et couvre un territoire rural de 6 579 habitants, regroupé en 47 communes.

Elle assure la compétence « collecte des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement de la Meuse. Ce dernier traite les déchets collectés en porte à porte, les déchets réceptionnés en déchèterie et le verre déposé dans les bornes.

Depuis le 1er juillet 2018, le Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

La gestion des déchets ménagers et assimilés comprend :

- la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages et des papiers à recycler
- l'enfouissement des Ordures ménagères Résiduelles et le recyclage des emballages et des papiers / cartons
- la collecte des points d'apport volontaire du verre et son recyclage
- la gestion de 2 déchèteries
- la mise en place d'actions en faveur de la prévention et de l'économie circulaire

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne et sa compétence « collecte »

Elle se traduit par :

- la collecte sélective des Ordures Ménagères Résiduelles, des recyclables secs et du verre
- la réception des déchets des ménages et des petites entreprises sur 2 déchèteries (Vaubécourt, Ville devant Belrain)

➤ Pour assurer ce service à la population, elle dispose de moyens humains et financiers.

Les moyens humains sont :

- 1 chargée de mission Environnement (0.5 ETP)
- 1 adjoint administratif en charge de la facturation (0.3 ETP)
- 2 gardiens de déchèterie (0.7 ETP)
- 1 service technique

Ce service est financé par :

- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (R.E.O.M.I)
- Certaines subventions suivants les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région, ...)
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser

Les prestations de collecte et de tri des recyclables secs sont effectués par :

- la société Eco Déchets qui assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (OMR, recyclables secs)
- le centre de tri Paprec Lorraine situé à Dieulouard

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement et sa compétence « traitement et prévention »

Le SMET est un syndicat mixte en charge des études et du traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse. Créé en juin 2014, le SMET est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Ils regroupent 10 collectivités soit 95 475 habitants en 2022 pour les compétences « études et traitement » et 5 977 habitants pour la compétence « études » uniquement.

Collectivités adhérentes aux compétences Etudes et Traitement :

- Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
- Communauté de Communes du Pays d'Etain
- Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre
- Communauté de Communes du Sammiellois
- Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée
- Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne
- Communauté de Communes Argonne-Meuse
- Communauté de Communes des Portes de Meuse



Collectivité adhérente uniquement à la compétence Etudes :

- Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre

La CCAA a délégué au SMET les missions suivantes :

- La collecte du verre en borne d'apport volontaire
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)
- Le traitement des emballages ménagers et des papiers / cartons à recycler
- La prévention des déchets dont le compostage domestique

ETUDES

Innover et optimiser les techniques de collecte et de traitement des déchets.

TRAITEMENT

Développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets

PREVENTION

Accompagner les collectivités
adhérentes à déployer les
actions inscrites dans le
PLPDMA devenu obligatoire.

L'objectif du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est de réduire à la source la production de déchets Ménagers et assimilés (-15% entre 2010 et 2030).

Le traitement des déchets ménagers issus de la collecte hebdomadaire repose sur trois axes :

- ❶ L'enfouissement des Ordures ménagères Résiduelles dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Lesménils
- ❷ Le recyclage du verre
- ❸ La valorisation matière des emballages et de tous les papiers / cartons

Le tri et le conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective sont effectués sur le centre de tri de Paprec à Dieulouard.

Les actions de communication :

Publication :

- Calendrier annuel des collectes
- Flyers d'information sur le changement de fréquence de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- Guide de tri / Guide de compostage
- Information sur le site internet et la page facebook de la collectivité

Sensibilisation des acteurs locaux (élus, habitants, entreprises, scolaires)

- La CCAA met en place chaque année des réunions de travail avec les élus locaux
- Les habitants, les entreprises sont renseignées sur appel téléphonique
- Le SMET et la CCAA mettent en place des actions autour de la prévention des déchets

THEME	ACTIONS DEPLOYEES
Compostage	Tri et compostage des déchets du pôle restauration de la collectivité (Cantine scolaire, portage de repas à domicile)
Restauration collective	Achat de proximité
Recyclage	Sensibilisation des collégiens au tri des déchets et au gaspillage alimentaire CLSH : Sensibilisation au tri des déchets
Réemploi	CLSH : Atelier créatif à partir d'éléments issus des déchèteries, de la collecte sélective (cartons, bois,)

PREVENTION

En collaboration avec ses collectivités adhérentes, le SMET mène également des actions de prévention et de communication auprès des habitants, afin de réduire la quantité de déchets produits sur son territoire. Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un PLPDMA commun à neuf collectivités et porté par le SMET.

Douze actions ont été sélectionnées et s'articulent autour de quatre axes :

1. Encourager la gestion de proximité des biodéchets
2. Donner une seconde vie aux déchets
3. Renforcer les actions emblématiques (Stop pub, gaspillage alimentaire, etc.)
4. Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Opération de compostage individuel

Principe : L'opération de compostage repose sur une démarche volontaire des ménages. La Communauté de communes propose à prix réduit aux habitants du territoire des composteurs. Les personnes sont informées régulièrement de l'opération.

Matériel proposé en 2024 : Composteur en plastique de 325 L et de 600 L / composteur bois de 600 L

La CCAA remet les composteurs avec un bio seau et un guide de compostage.

Historique des composteurs distribués

	Composteur plastique		Composteur bois			
ANNEE	325 L	600 L	400 L	600 L	Composteurs distribués	Participation usagers
2018	5		5	6	16	350 €
2019	2		5	0	7	145 €
2020	0		4	6	10	335 €
2021	0		9	16	25	1 324 €
2022	0		5	0	5	200 €
2023	5	29	5	36	75	3 080 €
2024	31	9	0	5	45	1 695 €

Le montant lié à la gestion de proximité des biodéchets s'élève à 3 813 € HT **soit 3 831 € TTC** (0.6 €/hab.)

COLLECTE SELECTIVE des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Population desservie : CAP barème F

Population selon dernier recensement INSEE au 01/01/2024	6 409 habitants
--	-----------------

Planning de collecte

JOURS de COLLECTE	COMMUNES CONCERNEES	FLUX COLLECTE
LUNDI	Erize la Brûlée, Belrain, Ville devant Belrain, Rupt devant Saint Mihiel, Fresnes au Mont, Lahaymeix, Thillombois, Woimbey, Bouquemont, Villotte sur Aire, Gimécourt, Erize Saint Dizier, Levoncourt, Lavallée, Baudrémont, Courcelles en Barrois, Lignièrès sur Aire, Géry	Semaine impaire : bac rouge
		Semaine paire : bac jaune
MARDI	Villotte devant Louppy, Louppy le Château, Les Hauts de Chée, Seigneulles, Longchamps sur Aire, Pierrefitte sur Aire, Nicey sur Aire	Semaine impaire : bac rouge
		Semaine paire : bac jaune
JEUDI	Seuil d'Argonne, Evres, Nubécourt, Brizeaux, Foucaucourt sur Thabas, Waly, Beaulieu en Argonne, Autrécourt sur Aire, Ippécourt, Lavoye	Semaine impaire : bac rouge
		Semaine paire : bac jaune
VENDREDI	Lisle en Barrois, Vaubecourt, Pretz en Argonne, Rembercourt Sommaisne, Beausite, Courcelles sur Aire, Erize la Petite, Raival, Chaumont sur Aire, Les Trois Domaines, Neuville en Verdunois, Courouvre	Semaine impaire : bac rouge
		Semaine paire : bac jaune

Dispositif de collecte

FLUX	CONTENANT	FREQUENCE
Ordures Ménagères Résiduelles	Bac rouge avec puce 120 L / 180 L / 240 L / 660 L	1 fois tous les 15 jours
Journaux / Magazines Emballages en plastique et métallique Cartonnettes / Tétra	Bac jaune 240 L / 360 L / 660 L	1 fois tous les 15 jours
Verre	Borne d'apport volontaire	Selon un planning pré établi

Les établissements publics, les entreprises, les commerces et les maisons de retraite sont collectés en même temps que les particuliers selon le calendrier de ramassage.

Dotation et maintenance des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles

- Les volumes de bacs OMR sont affectés suivant le nombre de personnes dans le foyer
 - Bacs de 120 litres : 1 à 3 personnes
 - Bacs de 180 litres : 4 personnes
 - Bacs de 240 litres : 5 personnes et plus

- Les entreprises, les associations, les salles des fêtes sont dotées de bacs allant de 120 L à 660 L selon les besoins
- Les résidences secondaires sont dotées de bacs de 120 litres / 240 litres suivants les besoins

👉 La C.C.A.A. gère la livraison et la maintenance des bacs roulants. Un agent est affecté une journée/semaine à cette tâche.

Tonnage collecté (Source données SMET)

	Population	OMR	Recyclables secs	Verre	TOTAL collecté
2018	6 594 hab.	991.8 T 150 Kg/hab.	376.1 T 57 Kg/hab.	323.0 T 49 Kg/hab.	1 690.9 T 256 kg/hab.
2019	6 527 hab.	889.1 T 136 Kg/hab.	385.3 T 59 Kg/hab.	293.6 T 45 Kg/hab.	1 568,0 T 240 kg/hab.
2020	6 579 hab.	845.9 T 129 kg/hab.	396.2 T 60 kg/hab.	316.1 T 48 kg/hab.	1 558.2 T 237 kg/hab.
2021	6 496 hab.	868.3 T 134 kg/hab.	411.4 T 63 kg/hab.	301.4 T 46 kg/hab.	1 581.1 T 243 kg/hab.
2022	6 452 hab.	835 T 129 kg/hab.	413 T 64 kg/hab.	294 T 45 kg/hab.	1 542.5 T 239 kg/hab.
2023	6 423 hab.	725.1 T 112.9 kg/hab.	424.8 T 66.1 kg/hab.	314.3 T 48.9 kg/hab.	1 464.2 T 227.9 kg/hab.
2024	6 409 hab.	712.74 T 111.2 kg/hab.	427.16 T 66.6 kg/hab.	284.54 T 44.4 kg/hab.	1 424.4 T 222.2 kg/hab.

L'extension des consignes plastique est en place depuis le 01/01/2020. Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sommauthe (08) et de Montois la Montagne (57). Les refus de tri après le tri des recyclables collectés sont incinérés. A partir du 1^{er}/04/2024, les emballages à recycler sont triés au centre de tri de La Veuve (51).

Tonnage valorisé (Source données du SMET et CITEO)

	Population	Corps creux	Corps plats (Cartonnettes/papiers)	Verre	TOTAL valorisé	Refus de tri expédié
2018	6 594 hab.	82.7 T 12.5 Kg/hab.	237.69 T 36.0 Kg/hab.	336.0 T 50.9 Kg/hab.	656.5 T 99.5 kg/hab.	-
2019	6 527 hab.	78.0 T 11.9 Kg/hab.	253.8 T 38.9 Kg/hab.	293.2 T 45.0 Kg/hab.	625.0 T 95.8 kg/hab.	-
2020	6 579 hab.	61.1 T 9.3 kg/hab.	235.4 T 35.8 kg/hab.	311.2 T 47.3 kg/hab.	607.7 T 92.4 kg/hab.	79.5 T 12.3 kg/hab.
2021	6 496 hab.	53.3 T 8.2 kg/hab.	233.7 T 35.9 kg/hab.	299.0 T 46.0 kg/hab.	586.0 T 90.2 kg/hab.	85.8 T 13.2 kg/hab.
2022	6 452 hab.	60.7 T 9.4 kg/hab.	249.5 T 38.7 kg/hab.	306.8 T 47.5 kg/hab.	617 T 95.63 kg/hab.	91.08 T 14.1 kg/hab.
2023	6 423 hab.	86.71 T 13.5 kg/hab.	210.4 T 32.7 kg/hab.	289.7 T 45.1 kg/hab.	586.8 T 91.3 kg/hab.	103.89 T 16.2 kg/hab.
2024	6 409 hab.	77.70 T 12.1 kg/hab.	161.96 T 25.3 kg/hab.	260.5 T 40.6 kg/hab.	500.1 T 78.0 kg/hab.	107.22 T 16.7 kg/hab.

La chaîne de tri de La Veuve n'a pas pu absorber l'entièreté des emballages à recycler, une partie a donc été incinérée.

👉 Les refus de tri issus du tri des emballages sont calculés selon la moyenne de 18 caractérisations annuelles prélevées au hasard dans les bennes.

LES INDICATEURS FINANCIERS

1- Les dépenses de collecte, de traitement et d'investissement

DEPENSES de COLLECTE (Matrice des coûts 2024, hors dépenses déchèterie)		
Dépenses OMR / Recyclables		Montant HT
CHARGES de STRUCTURE	Personnel administratif avec maintenance logiciel	49 806.00 €
PRE-COLLECTE	Achat contenant / Dotation bac	23 892 €
COLLECTE	Collecte des OMR et des recyclables secs	206 268 €
	Verre	519 €
COMMUNICATION / PREVENTION	Support / Personnel	6 466 €

Collecte/Personnel adm. /Pré-collecte	286 951 € HT
TOTAL en € HT	20 690 €
TVA en €	307 641 € TTC
en € TTC	48.0 TTC €/hab./an

Dont les DEPENSES d'AMORTISSEMENTS des INVESTISSEMENTS (Source CCAA)	
Nature des investissements	Montant TTC
Acquisition bac OMR, borne à verre, logiciel	17 438.09 €
Construction local (bac OM)	6 146.22 €
TOTAL Investissement en TTC	23 584.32 € TTC

DEPENSES de TRAITEMENT avec frais administratif (Source SMET)	
Poste de dépenses SMET	Montant TTC
Collecte du verre	19 212.00 €
Tri et transfert	145 285 €
Enfouissement et transfert	121 414 €
Frais de structure	6 557 €

TOTAL Traitement en TTC	292 468 € TTC
	45.63 €/hab./an

Les dépenses de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, du verre et des matériaux à recycler s'élèvent à **600 109 € TTC**. Une hausse de 38 726 € est enregistrée par rapport à 2023 en raison de l'augmentation du coût de maintenance du logiciel de facturation, au renouvellement du contrat de tri des matériaux à recycler et au coût d'enfouissement en hausse. Les matériaux à recycler sont acheminés au centre de tri de la Veuve (51).

A cette dépense s'ajoute le montant lié à la gestion de proximité des biodéchets s'élève à 3 813 € HT **soit 3 831 € TTC** (0.6 €/hab.)

2- Les recettes de valorisation

Matériaux recyclés	Qté	Soutien financier CITEO	Vente de matériaux
Plastiques	53 T	54 824 €	5 222.64 €
Aluminium	2.20 T	1 386 €	1 641.53 €
Acier	22.84 T	2 236 €	3 982.63 €
Cartons/emb. papier	70.13 T	21 349 €	5 946.16 €
Jx/magazines	21.27 T	6 552.42 €	5 352.65 €
Gros de magasin	29.82 T	1 722 €	879.23 €
Tétra brick	2.66 T	1 256 €	53.16 €
Verre	262.99 T	2 823 €	8 948.47 €
Sous-Total Matériaux	446.02 T	92 148.42 €	32 026.47 €

Autres postes de recettes	Soutien financier CITEO	
Soutien à la valorisation énergétique	1 593.00 €	-
Soutien à la transition barème F à G	0.00 €	
Soutien aux actions de communication	7 784.60 €	
Soutien à la connaissance des coûts	1 914.00 €	-
Soutien au flux développement (2022)	1 496.86 €	
Sous-total Autres recettes	104 936.88 €	

Les recettes s'élèvent à 136 963.35 €

Les tonnages de matières recyclables collectées et triées font l'objet à la fois :

- d'un soutien financier (CITEO) suivant les performances exprimées en kg par habitant et par an
- d'une recette issue de la vente des matériaux triés et expédiés à des entreprises spécialisées

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- Objectifs :**
- ✗ Trier à la source pour valoriser davantage de déchets,
 - ✗ Disposer d'une solution de proximité respectueuse de l'environnement

1/ Gardiennage en régie

Rôle des gardiens	Moyens humains
✗ Accueillir et informer les usagers, ✗ Accompagner l'usager dans sa démarche de tri, ✗ Entretien la déchetterie, ✗ Surveiller le remplissage des bennes et en assurer les rotations	0.7 ETP titulaires

2/ Modalités de fonctionnement

2-1- Les déchets acceptés sur la déchèterie de Vaubécourt et Ville devant Belrain

FLUX	VAUBECOURT	VILLE DEVANT BELRAIN
Encombrants	X	X
Déchets Verts	X	X
Gravats	X	X
Métaux	X	X
Bois	X	X
Mobilier	X	X
Papiers/Cartons	X	X
D.D.S (1)	X	X
LAMPES / D.E.E.E (2)	X	X
Huiles de vidanges	X	X
Huiles végétales	X	X
Batteries	X	X
Cartouches d'encre	X	X
Radiographies	X	X
Piles et accumulateurs	X	X
Pneus	X	X
Article de Sport et de loisirs	X	
Article Bricolage Thermique	X	
Jeux et Jouets	X	
Plâtre	X	
Plastique	X	
Huisseries	X	

(1) D.D.S : Déchets diffus Spéciaux (peintures, acides, bases, radiographies ...)

(2) D.E.E.E : Déchets d'Équipement Électrique et Electronique

Les Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.) regroupent différents produits toxiques apportés par les ménages :

- les acides et les bases (soude, débouche évier...),
- les solvants liquides (antirouilles, détergents, diluants, produit de traitement du bois),
- les produits pâteux (colles, vernis, peintures, graisses ...),
- les phytosanitaires des particuliers (désherbants, engrais, herbicides ...),
- les bombes aérosols non vidées,
- les produits non identifiés / les emballages souillés ayant contenu un produit toxique

☞ Chaque particulier peut déposer l'ensemble des déchets susvisés gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile. Les déchets des communes sont acceptés au même titre que ceux des particuliers. Les déchets réceptionnés sont ensuite évacués et acheminés vers les sites de traitement approprié.

Dispositifs pour réceptionner les différents déchets

VAUBECOURT	VILLE DEVANT BELRAIN
6 bennes à quai : 1 Métaux / 1 Carton / 1 Mobilier 1 Tout venant / 1 Bois / 1 Plastique	6 bennes hors quai : 2 Encombrants / 1 Mobilier 1 Carton / 1 Métaux / 1 Bois
Casier : 2 Déchets Verts / 1 Gravats	Casier : 1 Gravats / 1 Déchets Verts
Autres dispositifs : 2 containers 2 abris D.D.S. / 1 cuve à huile / 1 zone réemploi	Autres dispositifs : 1 abri D.D.S. / 1 cuve à huile minérale / 1 zone réemploi

2-2- Collecte et traitement (6 409 habitants)

a. Prestataires de transport retenus et mode de traitement

FLUX	PRESTATAIRE de TRANSPORT	DESTINATION	TYPE de TRAITEMENT
Encombrants	SUEZ	CSDU Lesménils (54)	Enfouissement
Déchets Verts	Ets PIQUET	Beausite (55)	Co-compostage
Gravats	SUEZ / Ets PIQUET	Belleville/Meuse	Valorisation
Ferraille	Ets DEL	Saint Mihiel	Valorisation
Papiers/Cartons	PAPREC	Verdun (55)	Recyclage
Huiles végétales	Red Food	Etampes (91)	Valorisation biocarburant
Autres D.D.S.	CEDILOR	Amnéville (57)	Incinération
Huiles minérales	GRANDIDIER	Malancourt la Montagne (57)	Régénération
Cartouches d'encre	LVL	La Chevrolière (44)	Recyclage

b. Filières à Responsabilités Elargies du Producteur (REP)

Les fabricants, les distributeurs pour leurs propres marques, les importateurs mettent sur le marché des produits générant des déchets. Réglementairement, ils sont dans l'obligation de prendre en charge, financièrement, la gestion de leurs déchets. Ils s'organisent en éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics. Ils assurent le transport et l'élimination des déchets concernés auprès des collectivités et des entreprises. Ce dispositif est financé par une éco-participation payée par l'acheteur. Ainsi les flux, ci-dessous, n'engendrent aucun coût de transport et de traitement pour les collectivités et un soutien financier est versé aux collectivités

DECHETS CONCERNES	STRUCTURES	REMARQUES
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ECO SYSTEMES	Mise à dispo. de caisses 600 L grillagées
Mobilier	Eco Maison	Mise à dispo. 1 benne / Sacle / 1 portant
Ampoules / Néons	RECYLUM	Mises à disposition de box
Déchets Dangereux des ménages	Eco D.D.S.	Dotation caisses 600 L et 80 L / Formation proposée
Article de Sport et de loisirs	Ecologic	Dotation caisses de 600 L
Article de Bricolage Thermique	Ecologic	Dotation caisses de 600 L
Jeux et Jouets	Eco Maison	Dotation caisses de 600 L
Plâtre	Valobat	Mise à disposition d'1 benne

Les objets pouvant avoir une 2^{ème} vie sont détournés par l'agent de déchèterie et sont placés dans une zone de gratuité dédiée au réemploi. Chaque usager peut repartir avec l'objet de son choix.

2-3- Déchets professionnels

- Aucune tarification spécifique pour les encombrants, les déchets verts et les gravats est en place.
- Les Déchets toxiques, les pneus et les huiles de moteurs usagés des professionnels ne sont pas acceptés.

2-4- Déchets interdits

- Les ordures ménagères sont collectées une fois tous les 2 semaines en porte à porte
- Les médicaments périmés ou non utilisés (à déposer en pharmacie)
- Les explosifs, les extincteurs
- Les déchets d'amiantes liées

3/ Les horaires d'ouverture

	ETE du 01/04 au 30/09			HIVER du 01/10 au 31/03		
	LUNDI	MERCREDI	SAMEDI	LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
VAUBECOURT	16h - 19h	14h - 19h	9h - 12h et 14h - 19h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h et 14h - 17h
VILLE DEVANT BELRAIN	15h – 18h	15h – 18h	14h – 18h	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	14h – 16h30

LES INDICATEURS FINANCIERS

A/ Les dépenses de transport et de traitement (SMET)

1. Déchets ménagers banaux

NATURE	Qtté	LOCATION	Nbre ROTATION	TRANSPORT	TRAITEMENT avec TGAP	TOTAL en € TTC
DECHETERIE VILLE DEVANT BELRAIN						
TOUT VENANT	160.94 T	1 152 €	87	10 768.00 €	26 394.16 €	39 390.95 €
VEGETAUX	102.88 T	0 €	23	3 838.73 €	4 124.46 €	8 401.16 €
BOIS	77.82 T	576 €	31	5 290.20 €	5 213.94 €	11 371.10 €
METAUX	25.34 T	576 €	12	220.65 €	0.00 €	808.78 €
CARTONS	26.76 T	576 €	28	2 894.60 €	842.94 €	4 472.74 €
Ss Total 1 Mutualisé	393.74 T	2 880 €	181	23 012.18 €	36 575.50 €	64 444.73 €

DECHETERIE VAUBECOURT						
TOUT VENANT	257.25 T	1 056 €	96	11 881.93 €	42 189.00 €	56 315.12 €
VEGETAUX	149.08 T	0 €	37	6 175.34 €	5 976.62 €	12 820.32 €
BOIS	90.30 T	480 €	29	4 948.90 €	6 050.10 €	11 751.19 €
METAUX	35.00 T	576 €	12	220.65 €	0,0 €	808.78 €
CARTONS	28.88 T	576 €	32	3 308.11€	909.72 €	4 975.78 €
Ss Total 2 Mutualisé	560.51 T	2 688 €	206	26 534.93 €	55 125.44 €	86 671.19 €

TOTAL mutualisé Hors gravats	Qtté	LOCATION	Nbre ROTATION	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL en € TTC
Vaubecourt	954.25 T	5 568 €	387	49 547.11 €	91 700.94 €	151 115.92 €
Ville devant Belrain						

GRAVATS RECEPTIONNES sur les DEUX DECHETERIES

DECHETERIE	Qtté	LOCATION	Nbre BENNE	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL en € HT	TOTAL en € TTC
Ville devant Belrain	116.40 T	0 €	10	1 857.76 €	866.02 €	2 723.78 €	2 873.59 €
Vaubecourt	160.00 T	0 €	20	890.69 €	0.00 €	890.69 €	939.68 €

2. Autres déchets non dangereux

Nature	TONNAGE sur les 2 DECHETERIES			TOTAL en € TTC
	Ville dvt Belrain	Vaubécourt	Total	
Mobilier	52.32 T	42.85 T	95.17 T	0.00 €
DEEE	32.65 T	39.97 T	72.32 T	0.00 €
Textile	0.00 T	9.97 T	9.97 T	67.78 €
Huisseries	0.00 T	1.97 T	1.97 T	00.00 €
Huiles végétales	0.22 T	0.00 T	0.22 T	58.03 €
Plastique	0.00 T	0.68 T	0.68 T	0.00 €
Plâtre	0.00 T	3.98 T	3.98 T	0.00 €
Article Sport et Loisirs	0.00 T	0.50 T	0.50 T	0.00 €

3. Déchets dangereux des ménages

Déchèterie Vaubecourt et Ville devant Belrain

NATURE	VILLE DEVANT BELRAIN		VAUBECOURT		TOTAL 2 déchèterie	
	Qté	Montant TTC	Qté	Montant TTC	Qté	Montant TTC
Déchets Dang. Hors Eco DDS	5.24 T	10 372.96 €	5.86 T	10 236.13 €	11.10 T	20 609.09 €
Filière Eco DDS	5.68 T	0.00 €	5.79 T	0.00 €	11.46 T	0.00 €

4. Autres déchets dangereux des ménages

	SOCIETE	QUANTITE	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL € TTC
Batteries	Ets DEL	1.00 T	52.81 €	0.0 €	55.71 €
Huiles minérales	GRANDIDIER	4.30 T	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Piles	COREPILE	3.56 T	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Lampes / Néons	RECYLUM	0.00 T	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Pneus	ALIAPUR	12.62 T	300.0 €	0.0 €	316.50 €

1000 litres d'huiles minérales usagées = 1 tonne

B/ Synthèse des coûts liés aux déchets réceptionnés et traités (Données Matrice 2024)

a. Dépenses de transport et de traitement des déchets (SMET)

6 409 hab.	QUANTITE	LOCATION	TRANSPORT HT	TRAITEMENT HT	TOTAL TTC
TOUT VENANT	418.79 T	2 208.00 €	22 649.92 €	68 583.16 €	95 706.07 €
VEGETAUX	251.96 T	0.00 €	10 014.01 €	10 101.08 €	21 221.48 €
BOIS	168.12 T	1 056.00 €	10 239.10 €	11 264.04 €	23 122.29 €
METAUX	60.34 T	1 152.00 €	441.29 €	0,0 €	1 617.56 €
CARTONS	55.64 T	1 152.00 €	6 202.71 €	1 752.66 €	9 448.51 €
GRAVATS	276.40 T	0.0 €	2 748.46 €	866.02 €	3 813.27 €
Sous-total	-	5 568 €	52 295.56 € HT	92 566.96 € HT	154 929.19 € TTC
Autres déchets non dangereux	184.81 T	0.0 €	125.81 €	0.0 €	125.81 €
Déchets Dangereux S.	22.56 T	0.0 €	5 440.18 €	15 166.72 €	20 609.09 €
Autres déchets dangereux (Batterie/Pneus/Piles Huiles minérales/Néons- Ampoules)	21.48 T	0.0 €	352.81 €	0.00 €	372.21 €
TOTAL Transport/Traitement	-	5 568 € 0.87 €/hab.	58 214.36 € HT 9.08 €/hab.	107 733.68 € HT 16.81 €/hab.	176 036.29 € TTC 27.46 €/hab.

Tonnage avec gravats	1 459.50 T soit 227.72 kg/hab.
Tonnage hors gravats	1 183.10 T soit 184.59 kg/hab.

b. Autres dépenses sur les 2 déchèteries

POSTES de DEPENSES	MONTANT HT
Gardiennage (0.7 ETP), EPI, eau, téléphonie ...	43 651 €
Communication/Animation	1 748 €
Prévention	2 099 €
Charge de structure	18 452 €
Sous TOTAL Fonctionnement	65 950 €
Frais d'adhésion au SMET	6 557 €
Amortissement des investissements HT (Bungalow, conteneur à huile, petit matériel)	8 553 €
TOTAL des AUTRES DEPENSES	81 060 €

c. Total des dépenses sur les 2 déchèteries

TOTAL des dépenses sur les deux déchèteries	257 096.29 €
TVA acquittée	1 779 €
TOTAL des dépenses des 2 déchèteries (Fonctionnement, transport/traitement, amortiss.)	258 875.29 € TTC 40.39 €/hab.

C/ Recettes de valorisation

	Quantités	Valorisation	Prestataires	Ventes	Soutiens
DEEE	72.32 T	Filière REP	Eco SYSTEMES	-	7 548.90 €
Mobilier	95.17 T	Recyclage	Eco MOBILIER	-	8 437.90 €
Cartons	55.64 T	Recyclage	Papeterie	4 573.46 €	-
Batteries	1.56 T	Valorisation	Ets DEL	319.20 €	-
D.D.S.	8.92 T	Incinération	Eco DSS	-	1 938.98 €
Métaux	60.34 T	Recyclage	Ets DEL	8 159.78 €	-
Pile	3.56 T	Valorisation	Corepile	-	340.00 €
Article Sport et loisirs	0.50 T	Valorisation	Ecologic	-	400.00 €
Article Bricolage Thermique	0.06 T				
Plastiques	0.68 T	Valorisation	VALOBAT	-	5 677.03 €
Plâtre	3.98 T				
Huisseries	1.68 T				
TOTAL des recettes				13 052.44 € 2.04 €/hab.	24 342.81 € 3.80 €/hab.

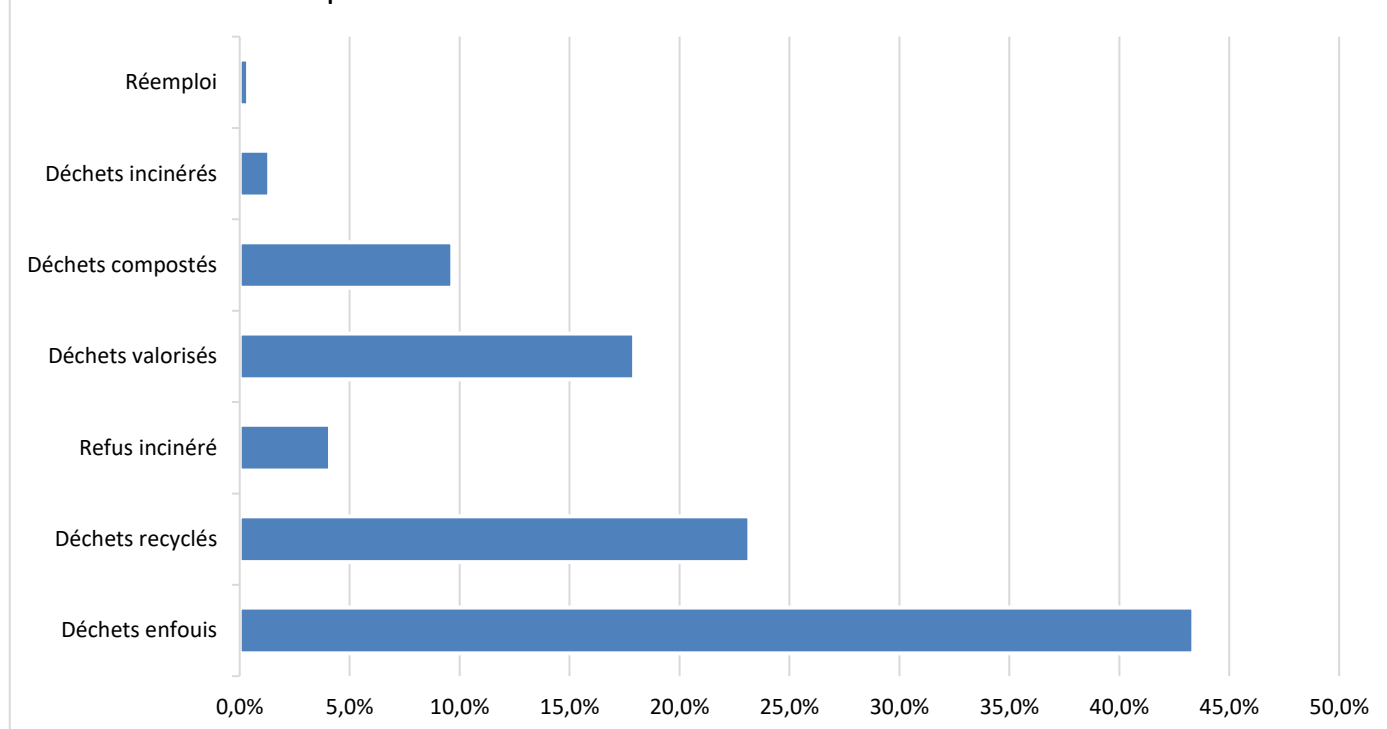
Le montant des recettes totales s'élève à **37 395.25 €** soit 5.8 €/hab.

Toutes les recettes sont perçues directement par le SMET et déduits des appels de fonds.

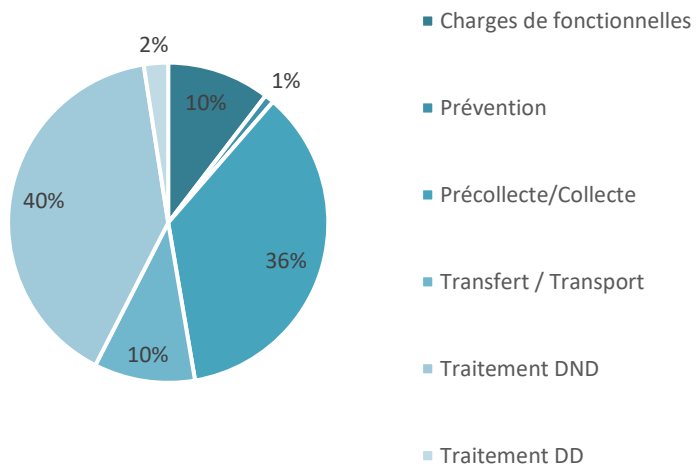
Modes de traitement par flux en 2024

TRAITEMENT	FLUX	Qtté	TONNAGE	REPARTITION
ENFOUISSEMENT	Ordures Ménagères Résiduelles collectées	712.74 T	1 130.93 T	43.4 %
	Tout venant	418.19 T		
RECYCLAGE	Verre collecté	284.54 T	711.70 T	27.3 %
	Emballages collectés sans refus expédiés	427.16 T		
INCINERATION _ RSHV	Dont Refus de tri expédiés	107.22 T	-107.22 T	-4.1%
4%VALORISATION	Bois	168.12 T	461.23 T	17.9 %
	Métaux	60.34 T		
	Cartons	55.64 T		
	Mobilier	95.17 T		
	DEEE	72.32 T		
	Batteries / Piles / Néons	4.56 T		
	Bâtiment	6.63 T		
	Articles de Sport et de Loisirs	0.50 T		
	Huiles minérales	4.30 T		
	Huile végétale	0.22 T		
COMPOSTAGE	Végétaux	251.96 T	251.96 T	9.7 %
INCINERATION	Déchets Dangereux	22.56 T	35.18 T	1.3 %
	Pneus	12.62 T		
REEMPLOI	Textiles	9.97 T	9.97 T	0.4 %
TOTAL		-	2 601.0 T	100 %

Répartition des modes de traitement



Répartition des coûts du service HT Recettes non déduites



Données issues de la matrice 2024

COÛT du SERVICE	€ HT	€ TTC
Coût complet du service	840 328 € HT	862 815 € TTC
Coût aidé (Recettes déduites)	654 569 € HT	677 056 € TTC

EVOLUTION des INDICATEURS TECHNIQUES et FINANCIERS

Le référentiel des coûts 2018 Grand Est issus de la compilation des matrices du Grand Est a été édité en 2021 par l'ADEME. Il permet une comparaison des ratios de la collectivité.

Année	Observatoire ADEME	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries Hors gravats	Autres flux
2018	Grand Est _ Redevance Incitative	449 kg/hab.	135 kg/hab.	46 kg/hab.	67 kg/hab.	194 kg/hab.	-

Evolution des ratios collectés de la CCAA (Données issus des matrices renseignées au fil des années)

Année	Population INSEE	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries Hors gravats	Autres flux
2017	6 592 hab.	405 kg/hab.	161 kg/hab.	48 kg/hab.	49 kg/hab.	144 kg/hab.	3 kg/hab.
2018	6 594 hab.	411 kg/hab.	150 kg/hab.	49 kg/hab.	57 kg/hab.	152 kg/hab.	3 kg/hab.
2019	6 527 hab.	401 kg/hab.	136 kg/hab.	45 kg/hab.	59 kg/hab.	160 kg/hab.	1 kg/hab.
2020	6 579 hab.	376 kg/hab.	129 kg/hab.	48 kg/hab.	60 kg/hab.	139 kg/hab.	0 kg/hab.
2021	6 496 hab.	445 kg/hab.	134 kg/hab.	46 kg/hab.	63 kg/hab.	202 kg/hab.	0 kg/hab.
2022	6 452 hab.	418 kg/hab.	129 kg/hab.	45 kg/hab.	64 kg/hab.	180 kg/hab.	0 kg/hab.
2023	6 423 hab.	417 kg/hab.	113 kg/hab.	49 kg/hab.	66 kg/hab.	189 kg/hab.	0 kg/hab.
2024	6 409 hab.	407 kg/hab.	111 kg/hab.	44 kg/hab.	67 kg/hab.	185 kg/hab.	0 kg/hab.

Evolution des coûts aidés HT par habitant issus des matrices (Recettes déduites)

Année	Population INSEE	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres flux
2017	6 592 hab.	82.0 € HT/hab.	49.0 €/hab.	0,9 €/hab.	4.0 €/hab.	27.0 €/hab.	1 €/hab.
2018	6 594 hab.	88.0 € HT/hab.	48.0 €/hab.	0,7 €/hab.	9.0 €/hab.	29.0 €/hab.	1 €/hab.
2019	6 527 hab.	87.0 € HT/hab.	48.0 €/hab.	0,7 €/hab.	10.0 €/hab.	27.0 €/hab.	1 €/hab.

Année	Population INSEE	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Gestion de proximité
2020	6 579 hab.	80.0 € HT/hab.	43.0 €/hab.	1,0 €/hab.	10.0 €/hab.	26.0 €/hab.	0 €/hab.
2021	6 496 hab.	83.0 € HT/hab.	44.5 €/hab.	0,6 €/hab.	6.8 €/hab.	31.0 €/hab.	0 €/hab.
2022	6 452 hab.	88.0 € HT/hab.	49.0 €/hab.	0.6 €/hab.	7.0 €/hab.	31.0 €/hab.	0 €/hab.
2023	6 423 hab.	91.6 € HT/hab.	46.7 €/hab.	1.3 €/hab.	10.7 €/hab.	32.9 €/hab.	0 €/hab.
2024	6 409 hab.	102.1 € HT/hab.	47.3 €/hab.	1.2 €/hab.	19.2 €/hab.	34.2 €/hab.	0.14 €/hab.